

A QUOI SERT UN SYNDICAT DE FORESTIERS PRIVÉS ?

En premier lieu à représenter les sylviculteurs dans les instances officielles, tant au plan national que local, pour défendre leurs intérêts et leurs droits. Plus il est représentatif, plus il est écouté ; **il faut donc être nombreux.**

En second lieu, il est actif et innovant. Il est présent partout où se joue l'avenir. Nous vivons actuellement dans un contexte d'ensemble très mouvant et de plus en plus complexe, se traduisant par des enjeux nouveaux pour les forestiers.

- **l'enjeu réglementaire :**
 - règles environnementales de plus en plus pressantes, règlements de gestion plus coercitifs
 - classement des terrains forestiers avec les obligations qui en découlent, d'ordre général (Scot, PLU, etc...) ou individuel au cas par cas, (Natura 2000, sites, loi paysage, etc...).
- **l'enjeu financier :**
 - adapter et défendre les aides à l'investissement, avec la Région, nouveau partenaire
 - Informer sur la réglementation fiscale forestière et son évolution, etc...
 - Trouver d'autres sources de financement (crédits carbone Normandie FOREVER)
 - défendre nos revenus (prix du bois énergie, autres ventes)
 - innover pour mieux valoriser nos produits.
- **l'enjeu chasse :** pouvoir maîtriser nos populations de grands gibiers.
- **l'enjeu droit de propriété :**
 - comment faire face aux menaces d'aujourd'hui (SAFER, droit de préférence, préemption)

ADHERER AU SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS, EST-CE BIEN UTILE ?

OUI, C'est votre intérêt, si l'union fait la force, elle permet aussi, en rassemblant une grande surface, d'obtenir des prix très compétitifs pour **l'assurance responsabilité civile** (comprise dans la cotisation syndicale) et d'accéder aussi à l'assurance incendie et tempête (sylvassur).

Au fil des événements, notre Syndicat est à la croisée des informations. Le Syndicat des Forestiers Privés du Calvados et de la Manche vous informe dès qu'un fait nouveau vous concerne par des messages internet « le saviez-vous ? » et par deux flashs écrits; telle est sa spécificité.

LE SYNDICAT FAIT-IL DOUBLE EMPLOI AVEC MON GESTIONNAIRE ?

NON, Il est le complément des autres intervenants qui ont un rôle réglementaire et technique (CRPF, administrations) ou un rôle technique et de gestion (experts, coopératives, etc...) qui sont également destinataires des informations et de l'appui du syndicat.

COMBIEN COÛTE L'ADHESION AU SYNDICAT ?

La cotisation (assurance responsabilité civile comprise) est très généralement inférieure au coût d'un contrat d'assurance individuel. Pour le Calvados et la Manche, elle est égale à 31 €/an pour moins de 15 ha, 1,64 €/ha jusqu'à 200 ha, 1,36 €/ha de 200 à 500 ha et 1.13 € au-delà.

Petits ou grands, nous avons besoin de tous et nous apportons notre attention à tous. Venez nous rejoindre, soyez des nôtres !

Daniel DUYCK

Président du syndicat des forestiers privés Calvados-Manche. Contact : sfp14-50@orange.fr